

## ARRÊTÉ n°2026-088-CA-AI portant liste d'aptitude au titre de la PROMOTION INTERNE au grade d'AGENT DE MAITRISE (sans examen)

### LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
- VU** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, articles 21 et 24,
- VU** le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU** l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU** l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU** que le décret précité ne fixe pas de quota de poste d'agents de maîtrise sans examen,

**Considérant** les **55 dossiers** reçus,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

1	ANTOINE Michel	20	GAUTIER Valérie	39	DENIE Richard
2	FRANCHETEAU Bruno	21	RICHARD Françoise	40	PAGNOUX Eric
3	MACE Chrystele	22	JACQUINOT Damien	41	RICHARDEAU Pascal
4	DUPANIER Franck	23	LE NY Hervin	42	RETAILLEAU Stéphane
5	FOUQUET Stéphane	24	RIOU Armel	43	LERAY Patrick
6	CHARPENTIER Aurélien	25	INCHELIN Serge	44	RIVALIN Claudine
7	MATEUS Sébastien	26	TONNERRE Alexandre	45	MONTREUIL Françoise
8	LE ROUX Dominique	27	BENOIT Alain	46	PAOLO Vincent
9	BUCH Wilfried	28	ROUSSEAU Joëlle	47	LARDEUX Nicolas
10	SEDILLEAU Emmanuel	29	GERARD Jean-Marc	48	CREMET Florian
11	HERVOUET Rémi	30	DROUIN Cyrille	49	ROCHETEAU David
12	BUINO Georgina	31	DEVAUX-URBAIN Sophie	50	VIEGAS Séverine
13	MENAGER Henri	32	MERIENNE Cyrille	51	SANTY Jonathan
14	RAISON Jérôme	33	LE NAOUR Gwenaëlle	52	SAINTE LUCE Marie-Laure
15	ANDREA Hendrick	34	RAMUS Laure	53	CADOU Guillaume

16	BRETECHE Anaïg	35	MEIGNEN Virginie	54	RENAUD Nathalie
17	HALLIER Mickaël	36	MAINDRON Tiffany	55	GUICHON Régis
18	CHEVALIER Mickaël	37	GAGNEUX Guylène		
19	HELLOU Annie	38	DESFAUDAIS Maud		

## ARTICLE 2

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

## ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité, via le site internet du Centre de Gestion, auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 29 juin 2026



Philip SQUELARD  
Le Président

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.